

## REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

### PUBLIC

- Tout public  
**Depuis le 1er janvier 2019, lorsque l'entreprise compte plus de 250 salariés, un référent chargé « d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » doit être désigné par l'employeur dans l'entreprise** (article L.1153-5-1 du Code du travail – Chapitre III relatif au Harcèlement sexuel).

### PREREQUIS

- Aucun

### MODALITES PEDAGOGIQUES

- La pédagogie s'appuie sur des études de cas en support papier ou vidéo et des QCM permettant de vérifier l'acquisition.
- Des situations concrètes sont créées avec une participation active de chacun, des exercices en sous-groupes pour favoriser la formulation, l'expression et la communication.

### MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Exercices
- Questionnaire

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les éléments juridiques incontournables en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes.
- Identifier et analyser une situation de harcèlement ou d'agissements sexistes.
- Accompagner, informer et orienter les salariés concernés.
- Acquérir la bonne posture.
- Repérer l'articulation de son rôle avec celui des autres acteurs de prévention.

### PROGRAMME

#### COMPRÉHENSION ET MAÎTRISE DES NOTIONS DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- Le cadre réglementaire et les obligations, les responsabilités pénale et civile
- Les définitions (stress, violences et agressions, harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes),
- Les conséquences sur la santé,
- Les sources
- Les facteurs de risque individuels,
- Les facteurs de risque dans le travail,
- Quelques données statistiques

#### LE HARCELEMENT SEXUEL, LES AGISSEMENTS SEXISTES

- La législation
- Les typologies de harcèlement
- Les facteurs de risque
- Moyens d'action et de prévention
- L'articulation avec le CSE
- Moyens du référent

#### RÔLE DES ACTEURS DE L'ENTREPRISE

- Les relations des différents acteurs (Employeur, RH, personnel de santé, CSE/CSSCT, collègues, ...),
- Comment agir,
- Comment détecter le mal être, les attitudes, l'accompagnement,
- Les grandes règles de la communication,
- Les outils permettant d'émettre des messages clairs, compréhensibles, fiables : notion de prise d'espace,
- Les outils non verbaux : le contrôle de soi,
- Les attitudes réactionnelles face à une situation ou à quelqu'un et leur impact.
- Faire face à un signalement/ les étapes
- L'accueil
- L'analyse
- L'enquête
  - L'alerte/l'information des parties
  - Les actions possibles



350 €HT par personne



10 participants maximum



1 jour



13 juin 2024